

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE EGALITE FRATERNITE

DEPARTEMENT DE SEINE SAINT DENIS
ARRONDISSEMENT DU RAINCY
CANTON DE SEVRAN
VILLE DE VILLEPINTE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE VILLEPINTE

SEANCE DU 29 OCTOBRE 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 39

Par suite d'une convocation en date du 23 octobre 2024, les membres composant le Conseil Municipal de Villepinte se sont réunis, à l'Hôtel de Ville - Salle des Mariages, le 29 octobre 2024 à 18 h 30, sous la Présidence de Madame Martine VALLETON, Maire.

Sont présents : 30

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA, Mme PERRON, M. DELAMADE, Mme TROUDART, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT, Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG, Mme OUARET, Mme ANCHARUZ, M. DJEUTSAP NOMENY, Mme RIZZUTO, Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme YOUSOUF, M. LAURENT (parti au point n° 2024-128), M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, Mme CADARÉ.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration : 7

M. MARAN	qui a donné pouvoir à M. POURPOINT
M. JIAR	qui a donné pouvoir à Mme VAUBAN
Mme LE MOIL	qui a donné pouvoir à M. LE MOIL
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à Mme BEN HADJ KHALIFA
M. CHIROUSE	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND
Mme PHILIPPON-VERMOND	qui a donné pouvoir à Mme CADARÉ

Absents : 2

M. GALIN, Mme BENHSAINE.

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal.

M. BEAUDEAU est désigné pour remplir cette fonction.

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2024.

Délibération n° 2024-111

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-15 et L.2121-29,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 relative à la réforme de la publicité des actes des Collectivités Territoriales,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2024,

Vu le rapport ci-annexé,

Considérant que conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, il est rédigé un procès-verbal détaillé avec les propos tenus lors des séances et que ce Procès-Verbal est soumis au vote lors de la séance suivante et est publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune.

Ayant entendu son rapporteur, Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

PAR : 13 Abstentions : Mme KASMI, M. LLEDO, M. FERNANDEZ,
Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN,
Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND,
Mme CADARÉ, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT,
M. SCAGNI.

24 Voix Pour

DECIDE

ARTICLE UNIQUE : D'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2024, annexé à la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL,

FAIT ET CLOS LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS

VILLEPINTE, le 29 octobre 2024

Le Maire,
1^{ère} Vice-présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol



Martine VALLETON

*DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET DES INSTANCES*

RAPPORT DE PRESENTATION

relatif à la délibération n° 2024-111

Conseil Municipal du 29 octobre 2024

RAPPORTEUR : Madame le Maire

OBJET : - Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2024.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15, il est rédigé un procès-verbal détaillé avec les propos tenus lors des séances. Ce Procès-Verbal est soumis au vote lors de la séance suivante et est publié sous forme électronique sur le site internet de la Commune.

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, dont les dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022, précise le contenu et les modalités de publicité et de conservation du procès-verbal, dans des termes identiques pour les Communes (article L.2121-15 du CGCT), les Départements (article L.3121-13 du CGCT) et les régions (article L.4132-12 du CGCT).

CONCLUSION

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 mai 2024, ci-annexé.

Département de la Seine-Saint-Denis
Arrondissement du Raincy

VILLE DE VILLEPINTE
PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU SAMEDI 25 MAI 2024

sous la présidence de Mme Martine VALLETON, Maire

Conseillers en exercice : 39

Présents : 30

Mme VALLETON, M. BEAUDEAU, Mme ADLANI, M. MARAN,
Mme VERTÉ, M. KHUL, Mme VAUBAN, M. XOSANAVONGSA,
Mme PERRON, M. JIAR, Mme LE MOIL, M. DELAMADE,
Mme TROUDART, Mme TEIXEIRA, M. POURPOINT,
Mme VACHER, Mme SOLEIL, M. LE MOIL, M. YANG,
Mme OUARET, M. GALIN, M. DJEUTSAP NOMENY,
Mme RIZZUTO, M. LAURENT, M. KERAUDREN, Mme BEN
HADJ KHALIFA, M. SCAGNI, Mme ROLAND, M. CHIROUSE,
Mme PHILIPPON-VERMOND.

Absents

Excusés : 6

Mme KASMI	qui a donné pouvoir à Mme le Maire
M. LE NEINDRE	qui a donné pouvoir à M. BEAUDEAU
Mme ANCHARUZ	qui a donné pouvoir à Mme VERTÉ
Mme YOUSSEF	qui a donné pouvoir à M. KERAUDREN
Mme RIGAL	qui a donné pouvoir à Mme BEN HADJ
KHALIFA	
Mme CADARÉ	qui a donné pouvoir à Mme ROLAND

Absents : 3

M. LLEDO, M. FERNANDEZ, Mme BENHSAINE.

Secrétaire de séance : M. BEAUDEAU

Madame le Maire : Avant de commencer ce Conseil Municipal, je propose une minute de silence en mémoire des gardiens de prison qui ont été attaqués et qui ont été tués récemment, et également des gendarmes.

Je vous remercie.

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 3 février 2024.
N° 2024-049

Madame le Maire : Est ce qu'il y a des observations ? Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Excusez-moi, Madame le Maire, il y avait le 9 décembre en premier, non ?

Madame le Maire : Non, nous l'avons adopté la dernière fois. Nous avons du retard, mais pas à ce point-là. Nous en avons déjà trois, ce n'est pas mal.

Madame ROLAND : Celui-là, c'est celui de février, c'est cela ?

Madame le Maire : Celui de février, oui.

Madame ROLAND : J'avais une intervention, si vous me le permettez.

Madame le Maire : Sur celui de février ?

Madame ROLAND : Oui, sur celui de février. Je souhaiterais mieux préciser les éléments de réponse concernant les cérémonies patriotiques et faire une proposition. Vous savez, c'était par rapport à la question que nous avons posée sur la Journée Nationale de Résistance du 27 mai 1943 concernant Mélinée et Missak Manouchian.

Madame le Maire : C'est une déclaration, ce n'est pas... !

Madame ROLAND : Non, c'est par rapport à une erreur dans la réponse aux questions diverses, Madame le Maire, dans l'interprétation, c'est une précision. En fait, le 27 mai 1943 célèbre la Journée Nationale de la Résistance et rend hommage au Préfet Jean Moulin, compagnon de la Libération. Ce 27 mai 1943 est la date de la première réunion du Conseil National de la Résistance et nous le commémorerons à Villepinte comme chaque année, lundi prochain, place Jean Moulin. Ce 15 mars 2024 était le 80^{ème} anniversaire de la déclaration du programme des Jours Heureux, et ce n'est pas ce qui avait été noté, le programme du Conseil National de la Résistance célébré nationalement.

Concernant l'entrée au Panthéon. Alors là, il y a une proposition par contre, Madame le Maire, de Mélinée et Missak MANOUCHIAN, qui s'est déroulée le 14 février dernier. Ne pourrions-nous pas la célébrer durant la journée de la libération de Villepinte, soit lors de la cérémonie pour Antoine CUSINO, à côté de l'école Langevin, lors de la cérémonie à la Croix de l'Aumône, proche de la rue Missak Manouchian, en faisant écouter le chant de l'affiche rouge rendant hommage aux résistants ?

Madame le Maire : Alors, je vous propose de donner votre texte à l'Administration pour qu'on le reprenne.

Madame ROLAND : D'accord. Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire : D'autres observations ? Non.

PAR 36 VOIX POUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2024.
N° 2024-050

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ? Pas d'observation.

PAR 36 VOIX POUR

- Approbation du Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 mars 2024.
N° 2024-051

Madame le Maire : Observations ? Pas d'observation.

PAR 36 VOIX POUR

I - FINANCES

- 1 - Modification du taux de la taxe d'aménagement.
N° 2024-052

Madame PERRON : La taxe d'aménagement est un impôt local perçu par la Commune et le Département et, uniquement en Ile-de-France, par la Région. Elle sert principalement à financer les équipements publics (notamment réseaux, voiries) nécessaires aux futures constructions et aménagements. Depuis 2011, le taux instauré pour la Commune de Villepinte est de 4,5 %. Il est proposé à l'Assemblée Délibérante de fixer la part communale de la taxe d'aménagement au taux de 5 %, à compter du 1^{er} janvier 2025. Je précise que c'est le taux maximum général que l'on peut appliquer sur la commune. Merci.

Madame le Maire : Merci, Christine.
Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Merci, Madame le Maire. Nous sommes juste un peu surpris que cela soit si tardif en fait. Parce que cela fait quand même quelque temps que la Ville pousse, se bétonnise, nous pouvons dire. Nous trouvons très regrettable que cet axe n'ait pas été rehaussée plus tôt, ce qui aurait permis des collectes de fonds pour la ville, notamment en direction des services publics de meilleure qualité.

Madame le Maire : Bien, c'est noté. D'autres observations ?

PAR 36 VOIX POUR

II - INSTANCES – CONSEIL MUNICIPAL

- 1 - Élection des Membres de la Commission Municipale « Aménagement du territoire, Urbanisme, Logement, Développement Durable, Travaux et Grands Projets », suite au décès de Monsieur Jean-Paul VALLETON, Adjoint au Maire.
N° 2024-053

Madame le Maire : Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'élire les Membres de la Commission Municipale « Aménagement du territoire, Urbanisme, Logement, Développement Durable, Travaux et Grands Projets », au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Ce scrutin secret s'effectue à la proportionnelle au plus fort reste. Le principe de la représentation proportionnelle étant respecté dans la liste présentée ci-dessous :

- Madame Farida ADLANI
- Madame Monique VERTÉ
- Madame Marlène SOLEIL
- Monsieur Gérard LE MOIL

- Monsieur Jacques POURPOINT
- **Madame Caroline TEIXEIRA**
- Monsieur Laurent FERNANDEZ
- Madame Mélissa YOUSOUF
- Madame Nelly ROLAND.

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de voter à main levée, en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ensuite de voter pour la liste des membres.

Il est proposé en fait de d'élire Caroline TEIXEIRA dans la liste précédente.

PAR 36 VOIX POUR

- 2 - Désignation d'un représentant élu pour le 2^{ème} Conseil de Quartier «Clos Montceleux – Pasteur – Fontaine Mallet – 4 Tours – Trilogies – Les Merisiers – Vert Galant», suite au décès de Monsieur Jean-Paul VALLETON, Adjoint au Maire.

N° 2024-054

Madame le Maire : Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de désigner un représentant élu pour le 2^{ème} Conseil de Quartier «Clos Montceleux – Pasteur – Fontaine Mallet – 4 Tours – Trilogies – Les Merisiers – Vert-Galant » comme suit :

- Présidente : Monique VERTÉ
- 4 élus, dont 1 de l'Opposition : **Mme Maryline VAUBAN**, Mme TROUDART, Mme TEIXEIRA, Mme ROLAND.

PAR 36 VOIX POUR

- 3 - Élection des Membres de la Commission Municipale «Vie Culturelle et Événementiel», suite à la démission de Monsieur Philippe LLEDO, Conseiller Municipal.

N° 2024-055

Madame le Maire : Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'élire les Membres de la Commission Municipale « Vie Culturelle et Événementiel », au scrutin de liste, sans panachage ni vote préférentiel. Ce scrutin secret s'effectue à la proportionnelle au plus fort reste. Le principe de la représentation proportionnelle étant respecté dans la liste présentée ci-dessous :

- Monsieur Didier DELAMADE
- Monsieur Keodara XOSANAVONGSA
- Madame Graciela VACHER
- Monsieur Zhiqiao YANG
- **Madame Corinne LE MOIL**
- Madame Fabienne RIGAL
- Madame Nelly ROLAND.

Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de voter à main levée en application de l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et ensuite de voter pour la liste des membres.

PAR 36 VOIX POUR

III - ENFANCE – AFFAIRES SCOLAIRES

- 1 - Création et dénomination du nouveau groupe scolaire Infroit.

N° 2024-056

Madame le Maire : Je vais passer la parole à Madame LE MOIL.

Madame LE MOIL : Merci, Madame le Maire. Pour faire face aux évolutions démographiques de la Ville, la Municipalité a décidé en 2020 de la construction d'un groupe scolaire dans le quartier Infroit. Ce groupe scolaire, composé d'une école maternelle et d'une école élémentaire, qui ouvrira à la rentrée scolaire 2024/2025, doit recevoir sa dénomination officielle. Il est donc proposé à l'Assemblée Délibérante de se prononcer sur la création d'un nouveau groupe scolaire dans la commune de Villepinte, sis 28-30 avenue des Combattants, et de le dénommer « groupe scolaire Simone Veil ».

Madame le Maire : Est ce qu'il y a des observations ?
Madame ROLAND.

Madame ROLAND : C'est juste sur le ton de la boutade, Madame le Maire. Nous avons intérêt à être d'accord puisque c'est déjà sur le fronton de l'école, les lettres sont déjà posées. En tous les cas, nous sommes tout à fait d'accord avec ce choix qui nous semble judicieux. Merci.

Madame le Maire : Merci à tous. Je pense que tout le monde est d'accord pour le principe.

PAR 36 VOIX POUR

IV - JEUNESSE

- 1 - Approbation d'une opération collaborative dans le cadre du cofinancement du dispositif local d'Accompagnement des Collégien(ne)s Temporairement Exclu(e)s (ACTE) par le FSE+ (Fonds Social Européen).

N° 2024-057

Madame le Maire : Je vais passer la parole à Monsieur Max MARAN.

Monsieur MARAN : Merci, Madame le Maire. Soucieuse de la réussite éducative de sa jeunesse, la Collectivité est porteuse d'un projet ACTE sur son territoire depuis de nombreuses années. Aussi, dans le cadre d'un conventionnement avec les quatre collèges de la ville, des élèves sont adressés chaque semaine au dispositif municipal (38 prises en charge depuis la rentrée 2023-2024). La mise en place de cette action locale permet à la Collectivité de prétendre au versement d'une subvention départementale de 22 300 €. La présente convention entre le Département de la Seine-Saint-Denis et quatorze structures communales et associatives (dont la commune de Villepinte), qui vous est soumise, s'inscrit dans le prolongement de la délibération n° 2023-077 du 24 juin 2023 dans laquelle le Conseil Municipal souscrivait l'organisation d'un consortium de quatorze porteurs de projets d'une demande de fonds européens. Sous réserve de la production des éléments prouvant la réalisation de leurs actions, chaque partie prenante à ce consortium percevra 380,16 € par élève accueilli, entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2024. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante :

- d'autoriser l'association de la Collectivité à ce consortium,
- d'approuver la convention collaborative et ses modalités d'application,
- d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Madame le Maire : Merci, Monsieur MARAN. Une question, Madame ROLAND ?

Madame ROLAND : Oui, j'avais une question. Compte tenu de la somme prévue allouée, je voulais savoir si elle avait été déterminée au regard du nombre d'enfants accueillis précédemment sur l'année N-1. Dans la convention, j'ai vu qu'il y avait écrit « à compléter par

le chef de file », je suppose que c'est un numéro à rajouter. Enfin, il y a un élément dans la convention derrière, dans un petit tableau, il y a écrit à compléter. Je suppose que c'est un numéro d'attribution.

Une autre intervention. Est-ce que nous ne pourrions pas en profiter pour demander de faire une lettre pour les parents concernant le harcèlement des enfants de la part des collèges ? C'est bien d'informer les enfants contre le harcèlement scolaire, mais ce n'est pas suffisant compte tenu des situations qui sont rencontrées dans les collèges. Il faudrait apporter plus d'informations aux parents sur les procédures à suivre, les contacts à prendre et peut-être un suivi par la mairie concernant ces sujets. En fait, ce sont les enfants harcelés qui sont soit incriminés ou exclus, alors que ce sont des enfants harcelés. Il y a dans certains collèges, et c'est par rapport à du vécu de certains enfants et de ce que nous savons, aucune protection de l'enfant, à part la possibilité pour le parent d'aller porter plainte au commissariat, mais sans aucun suivi. Et l'enfant continue à être harcelé et en danger. Il y a vraiment nécessité de faire prendre en compte aux collèges et à leurs principaux un suivi très précis et la bonne détermination des acteurs et des harcelés. Je ne sais pas si je me suis faite comprendre, mais du coup il y a vraiment une défaillance sur ce point-là.

Monsieur MARAN : En quelque sorte, le dispositif ne concerne pas vraiment cela. Je sais très bien la problématique que rencontrent les collégiens et collégiennes, mais le dispositif ne rentre pas dans ce cadre-là.

Madame ROLAND : En fait, c'est parce que souvent les élèves exclus sont des fois des enfants qui ont été violents ou ont eu des comportements particuliers par rapport à d'autres. C'est ce lien que je fais par rapport aux élèves exclus, qui sont souvent dans cette dynamique aussi d'agression par rapport aux autres. Voilà, c'est juste pour cela que je faisais le lien de demander à Madame le Maire, si elle peut intervenir dans ce cadre pour la sécurité de nos enfants.

Madame ADLANI : Effectivement, vous avez raison, Madame ROLAND, il faut prendre en compte la question du harcèlement scolaire. C'est vrai que les parents sont extrêmement démunis face à ces situations puisque quand il y a un harcèlement scolaire, physique, cela se passe ensuite en ligne et c'est un lynchage H24 et toute la journée, y compris sur les réseaux sociaux. Et c'est dramatique pour l'enfant et sa famille.

Il y a des dispositifs qui existent, des associations qui sont connues sur ces thématiques-là. Je pense à l'association e-Enfance que j'avais financée à la Région Ile-de-France et qui était venue pour faire cette médiation, cette information, cette prévention, ici dans la salle des Mariages, avec des parents d'élèves qui étaient présents, une association intervenant dans les lycées. Après, il faut voir d'abord avec l'Éducation Nationale, évidemment, puisque c'est quand même son rôle de mettre en place des dispositifs, et puis avec le Département pour savoir s'il y a des associations financées pour intervenir dans les collèges, tout comme nous, nous le faisons dans les lycées.

Madame le Maire : Monsieur BEAUDEAU et ensuite Madame ROLAND.

Monsieur BEAUDEAU : Madame ROLAND, pour revenir vers vous sur ce problème, sachez que Madame MAILLET, chargée de la prévention sur la commune, vous la connaissez certainement, organisait régulièrement des réunions dans cette salle, avec l'ensemble des proviseurs, des lycées et des collèges. Concernant les problèmes de harcèlement, tous les enfants, qu'ils soient victimes ou auteurs de harcèlement, leurs cas étaient évoqués un par un. Des solutions étaient apportées soit par le lycée, soit par d'autres organismes comme la PJJ, des organismes de ce type. Mais le harcèlement était largement évoqué par les établissements scolaires et par la mairie.

Effectivement, pour répondre à Madame le Maire, cela ne se fait plus parce que Madame MAILLET est partie, mais je pense qu'elle devrait être remplacée très prochainement. Cette personne était chargée de l'ensemble de la prévention sur la commune.

Madame le Maire : Madame ROLAND a demandé la parole et ensuite, Madame BEN HADJ.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. Juste pour compléter par rapport à ce que disait Madame ADLANI, ce n'est pas que du harcèlement en ligne, c'est physique et c'est sur les collèges, sur des enfants relativement jeunes. Et il n'y a, malgré l'intervention des parents, voire des grands-parents, aucune réaction du Principal du collège. Donc c'est : on prend le cartable, on tape l'enfant, on vole son blouson avec les clés de la maison dedans, enfin bon ! Cela va quand même assez loin et le Principal fait la sourde oreille. C'est grave parce que nous nous disons qu'il y en a un, là, mais il y en a peut-être d'autres à l'intérieur de ce collège et sur les autres collèges. C'est juste pour cela que je tenais à vous alerter. Merci.

Madame BEN HADJ : Merci, Madame le Maire. Je reviens sur ce que disait Madame ROLAND concernant le harcèlement. Je souhaiterais savoir : le dispositif PHARE est-il mis en place sur la Ville ? C'est un dispositif qui est mis par l'Éducation Nationale au niveau des établissements scolaires, premier degré et deuxième degré et lycée pour les préventions contre le harcèlement scolaire.

Madame ADLANI : Je vais répondre.

Madame le Maire : Excusez-moi. Madame BEN HADJ a donc posé sa question. Si vous voulez répondre à Madame BEN HADJ.

Madame ADLANI : Oui, concernant la question de Madame BEN HADJ. Évidemment, si l'Éducation Nationale met en place un dispositif, à moins de ne pas être en France, forcément le dispositif, c'est pour toutes les écoles. Donc, le dispositif pHARe est mis en place dans tous les établissements scolaires. Alors, charge après aux établissements, au Directeur, au Proviseur et au Principal du collège de faire le lien avec l'Éducation Nationale.

Concernant le harcèlement, puisqu'en tant qu'élue, parent d'élèves et Présidente de la FCPE, je voudrais juste informer ce Conseil Municipal puisque vous parlez, Madame ROLAND, du harcèlement et des violences. Je profite de cette occasion pour dire que mon fils, âgé de 13 ans, a été victime d'une agression violente au collège Françoise Dolto, d'un étranglement avec perte de connaissance et hospitalisation, pris en charge en urgence pour des sutures dans le cadre d'une agression qu'il a subie au collège Françoise Dolto. Je dois dire que cette agression pour les parents, c'est terrible et dramatique. Je sais évidemment la charge émotionnelle des agressions que subissent les enfants, qu'ils soient en primaire, maternelle ou lycée, c'est violent. C'est aussi violent de ne pas avoir de réponse de certains représentants de parents d'élèves sur les sanctions qui sont mises. Parce que, effectivement, dans le cadre de l'agression de mon fils, il peut y avoir aussi des sanctions qui ne sont pas à la hauteur des agressions commises. Je voudrais juste le noter puisqu'il y a un procès-verbal et cela sera noté. Merci.

Et d'ailleurs aucune solidarité, aucun appel. C'est vrai que les parents d'élèves sont là aussi et surtout les représentants de parents d'élèves quand un enfant subit ce type d'agression. Puisque vous parlez, Madame BEN HADJ, du dispositif pHARe, moi je vous retourne aussi le sujet, à savoir la prise en charge des parents d'élèves représentants dans les établissements scolaires quand il y a évidemment ce type d'événement, pas d'appels, pas de mails, pas de coups de téléphone, pas d'échanges, pas de médiation, rien, voilà. Merci.

Madame le Maire : Merci, Madame ADLANI. Je vous propose de voter ce dispositif ACTE.

PAR 36 VOIX POUR

V - SPORTS

- 1 - Pavoisement pour les Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.
Signature de la convention avec la Métropole du Grand Paris.
N° 2024-058

Madame le Maire : Monsieur MARAN.

Monsieur MARAN : Merci, Madame le Maire. Pour contribuer à la réussite locale des Jeux de Paris 2024, la Métropole du Grand Paris a souhaité aller plus loin en amenant les Jeux au cœur des communes, en leur permettant de pavoiser les rues aux couleurs des JOP. En cohérence avec l'action municipale de faire vivre les Jeux au sein de la Ville, la commune s'est portée candidate pour bénéficier des kits de pavoisement mis à disposition gratuitement par la Métropole du Grand Paris, comme suit :

- 2 kits événementiels ;
- 1 kit espace public ;
- 1 kit bord de l'eau.

Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la convention de partenariat entre la Métropole du Grand Paris et la Ville de Villepinte, afin de bénéficier gratuitement de kits de pavoisement pour la promotion des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et d'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.

Madame le Maire : Merci. Des questions ?

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Oui, Madame le Maire. Juste pour signaler que sur la précédente délibération, je n'avais pas eu la réponse par rapport au montant attribué, s'il était référencé au N-1, mais ce n'est pas grave, vous me le redirez.

Au détour de cette délibération que nous voterons, je tenais, par rapport à une question qui avait été posée concernant les transports, à faire ce détour, au détour de ce point sur les JO. Madame ADLANI nous avait indiqué que pour 5 millions d'utilisateurs abonnés au Navigo mensuel ou annuel notamment, il n'y avait pas d'augmentation. Mais il n'y a que 2,5 millions d'utilisateurs de la Région Ile-de-France qui ont un abonnement. Vous ne nous aviez pas précisé, Madame ADLANI, que 3 millions d'utilisateurs potentiels du métro et du bus et 1 million d'utilisateurs potentiels des trains de banlieue d'Ile-de-France subiront la hausse tarifaire s'ils ne prennent pas certaines précautions, par exemple, acheter leurs billets avant le 20 juillet 2024. Sachant que nous ne pouvons pas acheter plus de 20 tickets sur un pass Navigo. Si nous nous déplaçons plus de 20 fois, nous subissons la hausse ou alors il faudrait investir dans plusieurs pass. Alors, avant de pavoiser, nous pensons qu'il serait peut-être bien d'informer les habitants sur ce sujet par les panneaux lumineux de la Ville et de donner les informations concernant l'achat anticipé de billets et les restrictions éventuelles de trafic. Comme cela tout le monde pourra profiter du pavoisement mis en place. Merci.

Madame le Maire : Je ne vois pas trop le rapport avec la délibération, mais je passe la parole à Monsieur MARAN.

Monsieur MARAN : Madame le Maire, nous sommes un peu en décalage par rapport à la délibération. Effectivement, le coût du transport c'est quelque chose qui revient souvent, mais ce n'est pas le lieu. Cette délibération ne concerne pas cela. Nous sommes simplement concernés de la prise en charge et de faire participer le plus grand nombre de Villepinois aux JOP 2024. C'est surtout cela la délibération. Je vois où vous voulez en venir, mais ce n'est pas vraiment le sujet.

Madame le Maire : Merci.

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : J'entends bien. Mais j'ai bien dit que c'était au détour de cette délibération que je me permettais de préciser ce point. Parce que pour participer aux JO, il faut pouvoir se déplacer avec les restrictions qu'il y a, avec des tarifs qui auront doublé. C'est pour cela que c'est très agréable de voir le pavoisement et de voir l'engouement pour les JO. Mais il faut aussi ne pas oublier l'impact. Et c'était pour redonner une précision sur le fait de dire qu'il n'y avait pas d'augmentation parce que ce n'est pas vrai.

Madame le Maire : Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de passer au vote.

PAR 36 VOIX POUR

VI - VIE ASSOCIATIVE

- 1 - Approbation de la convention d'Objectifs et de Moyens entre la Commune de Villepinte et l'Association Sportive de Villepinte (ASV).

N° 2024-059

Madame le Maire : Ensuite, nous avons neuf délibérations relatives aux conventions d'objectifs et de moyens, délibérations n° 2024-054 à n° 2024-067. Il n'y aura donc qu'un seul rapport. Et bien sûr, chaque délibération sera votée individuellement. Après lecture du rapport, les élus faisant partie d'une association devront sortir de la salle pour ne prendre part ni aux débats ni au vote. Et je le rappellerai à l'occasion de chaque délibération. Pour la délibération n° 2024-064 qui concerne le KCVO, une élue devra sortir et pour la n° 2024-065, les Flamboyants de Villepinte. Uniquement le temps du vote et des discussions. Et pour l'ASV,

aucun élu n'est concerné. Je passe la parole à l'élu de la Vie Associative, Monsieur Kéodara XOSANAVONGSA, pour le rapport unique.

Monsieur XOSANAVONGSA : Merci, Madame le Maire. La commune de Villepinte souhaite poursuivre son soutien aux associations, tant en termes de moyens matériels, qu'en attribution de subventions par la signature d'une convention d'Objectifs et de Moyens.

Pour les 9 associations suivantes :

- 1 - l'association Sportive de Villepinte (ASV).
- 2 - l'association « Basket Club de Villepinte » (BCV).
- 3 - l'association « Club Sportif de Villepinte Gymnastique » (CSVG).
- 4 - l'association « Diables Rouges 93 » (DR).
- 5 - l'association « Football Club Villepinte » (FCV).
- 6 - l'association « Karaté Club de Villepinte Omnisports » (KCVO).
- 7 - l'association « Les Flamboyants de Villepinte ».
- 8 - l'association « Villepinte HandBall Club » (VHBC).
- 9 - l'association « Villepinte Tennis ».

Il est proposé à l'Assemblée Délibérante d'approuver les conventions, entre la commune de Villepinte et celles-ci concernées, fixant les objectifs et les modalités de ce partenariat pour une durée de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2026, et d'autoriser Madame le Maire à signer lesdites conventions. Merci.

Madame le Maire : Merci, Monsieur XOSANAVONGSA. La première, c'est la convention concernant l'ASV.

Monsieur KERAUDREN et ensuite Madame ROLAND.

Monsieur KERAUDREN : Madame le Maire, simplement pour vous signaler que nous nous abstenons sur l'ensemble de ces délibérations parce que nous estimons qu'elles ne sont pas assez précises pour pouvoir nous permettre d'apprécier la qualité du travail collaboratif avec le tissu associatif. Et puis, de manière générale, ces conventions d'objectifs, elles sont déterminées par vos orientations politiques et elles ne sont pas les nôtres.

Madame le Maire : C'est noté.

Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Je pense que notre groupe s'abstiendra aussi par rapport à ce qu'a dit Monsieur KERAUDREN. Cependant, pouvez-vous nous préciser pour l'ASV : en l'absence de son Président, qui gère l'association ? Et pouvez-vous nous donner des nouvelles de son état de santé ?

Madame le Maire : Le Président n'a pas changé. Monsieur Kevin NAIK n'était pas président, il était directeur sportif. Ensuite, des nouvelles sur son état de santé. Il se rétablit petit à petit, mais très doucement. Mais il est réveillé et maintenant, il a de la rééducation.

Pas d'autres observations. Je passe au vote délibération par délibération. La délibération concernant la convention d'objectifs et de moyens entre Villepinte et l'ASV.

PAR 10 ABSTENTIONS : *Mme YOUSOUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 26 VOIX POUR

Madame le Maire : Madame ADLANI, sur cette délibération ? Nous avons voté, mais je vous laisse la parole.

Madame ADLANI : Merci. Malgré que nous ayons voté, je voudrais répondre à Monsieur KERAUDREN. Vous vous absteniez ou vous votez contre ? Je ne sais plus. Vous vous absteniez, oui ! Le fait que vous vous absteniez considérant que nous avons des objectifs politiques. Or sur la convention, je ne vois pas d'objectifs politiques, si ce n'est des objectifs sur les Jeux Olympiques, sur le nombre d'adhérents. Là, sincèrement, il n'y a aucun objectif

politique pour encourager la pratique féminine – j'espère que vous n'êtes pas contre le fait qu'on encourage la pratique féminine – organiser des stages inclusifs avec la Direction des Sports. Enfin, vous ne vous absteniez pas sur le fait d'organiser des stages inclusifs, sur le fait de développer la pratique sportive inclusive en participant activement aux manifestations organisées par la ville. C'est vrai avec mon collègue, Max MARAN, qui me reprendra si je dis une erreur, nous voulons évidemment qu'il y ait une pratique sportive inclusive avec la ville comme des événements sportifs d'envergure, l'Intégrathlon, sur l'implication aussi des associations dans la recherche de financements. Parce qu'il y a évidemment les financements institutionnels des collectivités, mais il peut y avoir d'autres financements. Et c'est le but des associations de déployer des ressources supplémentaires pour des équilibres financiers qui parfois sont difficiles – nous l'avons vu par le passé. Enfin, sur les objectifs, puisque vous parliez des objectifs dans la convention, il n'y a pas d'objectifs politiques. Je m'étonne de cette abstention par rapport aux associations. Merci.

Madame le Maire : Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Madame ADLANI, si vous estimez qu'il n'y a pas de politique dans vos conventions, c'est encore plus grave que ce que je pensais. Parce que pour le coup, cela veut dire qu'en fait, vous mettez en place des conventions sans axe politique majeur. Mais j'imagine que cela doit être une erreur de votre part parce que franchement, cela m'inquiéterait. Et oui, pourquoi est-ce que nous abstenons ? Parce que nous estimons, notamment sur les politiques sportives en direction des femmes, que vous n'en faites pas assez. C'est pour cela que nous ne sommes pas d'accord.

Et la promotion des Jeux Olympiques, au regard de ce qu'est Villepinte et que le tissu associatif sportif porte, je prends cet exemple parmi tant d'autres. L'implication que nous pouvons avoir ici, je la trouve dérisoire, très honnêtement, parce qu'il y a vraiment de la richesse. Il y a des clubs qui sont de grande qualité. Je sais qu'il y a des élus qui sont très impliqués sur cette politique sportive. Et je trouve franchement que nous sommes un peu petits bras. Mais je l'ai déjà exprimé ici, mais c'est pour cela que nous ne sommes pas d'accord. C'est sur ces bases-là, pas sur autre chose.

Madame le Maire : Je passe la parole à Max MARAN parce que le sujet a été fortement travaillé et je crois qu'il y a des tas de choses qui sont organisées.

Monsieur MARAN : En quelque sorte, cette convention reprend des choses qui existaient déjà, simplement, nous les avons un peu plus clarifiées. Mais j'ai envie de vous poser la question, Monsieur KERAUDREN ! Vous étiez élu à un moment donné au Sport et à la Jeunesse. Qu'avez-vous fait pour le développement du sport féminin ? Au moins, donnez-nous une réponse, parce que nous n'avons rien trouvé. Lorsque nous mettons en doute des choses, nous sommes capables d'y répondre. Alors, dites-nous au moins, qu'avez-vous mis en place pour le sport féminin ?

Monsieur KERAUDREN : Si vous me le permettez, je ne vais pas entrer dans un jeu de ping-pong avec vous, Monsieur MARAN. Mais lorsque vous m'attaquez, vous attaquez aussi l'ancien Maire de Villepinte qui était très impliquée notamment sur Les Mousseaux entre autres, où nous avons récupéré une situation qui était cataclysmique, apocalyptique et sur d'autres axes que je pourrai reprendre individuellement. Mais si vous voulez, nous prendrons un petit temps ensemble et puis je vous expliquerai comment il faut bosser sur ces axes-là, il n'y a aucun problème.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Nous avons notamment favorisé et soutenu le football féminin ou le foot en salle, mais également le sport pour tous, avec une prédominance des femmes, d'ailleurs, dans ces associations et bien d'autres sujets. J'en oublie un auquel je pensais il y a un instant. Oui, la boxe aussi pour les femmes ou même la MMA. Je crois que nous avons largement montré notre engagement par rapport au soutien de la boxe et le hand également, où nous

avons des équipes de filles très performantes avec des championnes que nous pouvons voir maintenant dans les compétitions internationales. Si ce n'est pas favoriser le sport tout cela ! D'ailleurs, vous en avez fait des articles dans le Mag' de la Ville. A priori, ce sont des femmes – je laisserai la parole à Valérie pour l'autre point – ce qui nous semblait manquer dans ces conventions.

Madame le Maire : Madame PHILIPPON-VERMOND.

Madame PHILIPPON-VERMOND : Je vous prie de m'excuser. Merci, Madame le Maire. Moi ce qui m'agace un peu, c'est cette discrimination positive. Pourquoi les femmes, si elles sont sportives, elles l'ont été. Madame ROLAND vous a cité de nombreux exemples de femmes qui avaient des scores, qui pouvaient être aussi performantes que les hommes. Je pense qu'il faut arrêter cette discrimination. Ou les femmes sont sportives ou elles ne le sont pas, ou les hommes sont sportifs ou les hommes ne le sont pas, mais arrêtons de faire de la discrimination pour les femmes. Les femmes, nous sommes des êtres humains au même titre et sur le même pied d'égalité que les hommes.

Moi ce que je regrettais sur le second point, c'est qu'en fin de compte, vous avez voulu clarifier les conventions d'objectifs. Sauf qu'en fin de compte, elles sont encore plus opaques et je trouve qu'elles ont un caractère discriminant. Mais enfin, cela n'engage que moi. Merci.

- 2 - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Commune de Villepinte et l'association « Basket Club de Villepinte » (BCV).
N° 2024-060

Madame le Maire : Nous avons voté, donc nous allons passer à la délibération suivante si vous voulez bien. Aucun élu n'est concerné. Est-ce qu'il y a des observations ?

PAR 10 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 26 VOIX POUR

- 3 - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Commune de Villepinte et l'association « Club Sportif de Villepinte Gymnastique » (CSVG).
N° 2024-061

Madame le Maire : La délibération suivante concerne toujours la convention d'objectifs et de moyens. Aucun élu n'est concerné. Est-ce qu'il y a des observations ?

PAR 10 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 26 VOIX POUR

- 4 - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Commune de Villepinte et l'association « Diables Rouges 93 » (DR).
N° 2024-062

Madame le Maire : Aucun élu concerné.

PAR 10 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 26 VOIX POUR

- 5- Approbation de la convention d'Objectifs et de Moyens entre la Commune de Villepinte et l'association « Football Club Villepinte » (FCV).
N° 2024-063

Madame le Maire : Aucun élu concerné. Vous êtes concerné ? Oui, vous en faites partie. C'est par mesure de sécurité, c'est mieux, si vous voulez bien sortir, Fabrice.

Propos hors micro.

Madame le Maire : Oui, nous avons une note juridique qui a confirmé. On ne sait jamais, si vous vouliez influencer vos collègues en intervenant, vous n'avez pas le droit. Maintenant nous pouvons passer au vote.

PAR 9 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT*

PAR 26 VOIX POUR
1 NON-PARTICIPATION AU VOTE : M. SCAGNI

- 6 - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Commune de Villepinte et l'association « Karaté Club de Villepinte Omnisports » (KCVO).
N° 2024-064

Madame le Maire : Madame PERRON ne peut prendre ni part au vote ni part au débat. Est-ce qu'il y a une observation ? Non.

PAR 10 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 25 VOIX POUR
1 NON-PARTICIPATION AU VOTE : Mme PERRON

- 7 - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Commune de Villepinte et l'association « Les Flamboyants de Villepinte ».
N° 2024-065

Madame le Maire : Nous avons un absent et Monsieur MARAN doit sortir. Est-ce qu'il y a des observations ?

PAR 10 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 25 VOIX POUR
1 NON-PARTICIPATION AU VOTE : M. MARAN

- 8 - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Commune de Villepinte et l'association « Villepinte HandBall Club » (VHBC).
N° 2024-066

Madame le Maire : Aucun élu n'est concerné. Nous votons. Des observations ?

PAR 10 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND,*

Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI

PAR 26 VOIX POUR

- 9 - Approbation de la Convention d'Objectifs et de Moyens entre la Commune de Villepinte et l'association « Villepinte Tennis ».

N° 2024-067

Madame le Maire : Aucun élu concerné. Est-ce qu'il y a des observations ?

PAR 10 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 26 VOIX POUR

- 10 - Attribution d'une subvention exceptionnelle au « Club Sportif de Villepinte Gymnastique » (CSVG).

N° 2024-068

Madame le Maire : C'est une subvention exceptionnelle, je laisse la parole à Monsieur XOSANAVONGSA.

Monsieur XOSANAVONGSA : Merci, Madame le Maire. L'association a alerté la Municipalité sur la dégradation de sa situation financière, pour l'exercice 2024, notamment du fait de l'achat d'un nouveau praticable, d'une valeur de 69 000 €. Il est demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la subvention exceptionnelle de fonctionnement de 35 000 € au « Club Sportif de Villepinte Gymnastique » (CSVG). Merci.

Madame le Maire : Merci. Des observations ? Madame ROLAND, puis Monsieur KERAUDREN.

Madame ROLAND : D'une part, il me semble que les tapis ou besoins de gros matériel étaient à la charge de la collectivité, mais je peux me tromper. De plus, nous avons du mal à

comprendre que pour un achat de 69 000 €, cette demande n'ait pas été inscrite dans la demande de subvention initiale et incluse dans le plan financier de l'association, ce qui supposerait d'avoir, pour réaliser cet achat, la capacité financière de l'assumer. De plus, le différentiel restant à la charge de l'association, soit 34 000 € – et qu'il faudra régler rapidement – suppose que l'association a, par rapport à ses besoins annuels, une grande marge de manœuvre de fonctionnement financée par la subvention initiale. Vous nous permettrez d'être surpris et dubitatifs quand, pour les autres associations qui règlent des salaires et qui ne sont pas sous conventions, vous faites des coupes drastiques, les mettant en péril, mais surtout à qui vous demandez pour une subvention inférieure à 1 000 €, un budget prévisionnel. Que devons-nous en déduire ?

Madame le Maire : Monsieur MARAN va vous répondre.

Monsieur MARAN : Concernant la question du changement de ce revêtement, la décision avait été prise puisque j'avais rencontré le Président de l'association à l'époque. Il m'avait dit qu'ils avaient les moyens de faire ce changement, et que cela n'avait pas d'impact financier sur leur budget. La seule garantie que je leur ai donnée, ils demandaient s'ils auraient leurs subventions pendant les trois années qui suivent, puisque c'était la durée de la convention. En quelque sorte, à la lecture de leurs demandes de subventions, ils avaient une réserve assez importante qui ne rentrait rien du tout puisqu'ils avaient réglé déjà l'achat de ce revêtement. J'ai fait une mise au point avec la Présidente qui, effectivement, a reconnu qu'il y avait eu peut-être une mauvaise lecture. En quelque sorte, cette difficulté n'entraînait pas parce qu'ils avaient changé le revêtement.

Madame le Maire : Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Excusez-moi. Je comprends et je sais en plus. Ce n'est pas très clair parce que dans la mesure où ils avaient les moyens avant et que vous contrôliez les comptes, je ne vois pas pourquoi ils reviennent vers vous pour demander le remboursement d'une partie. Et puisque vous avez signalé qu'ils avaient une grosse avance qui leur permettait – malgré la nouvelle demande de subvention – d'acheter le tapis et de fonctionner, qu'ils aient après pour le courant, une subvention qui permet de payer les profs et d'accompagner aux compétitions, nous pouvons l'entendre, et c'est bien. Là, quand nous voyons, puisque c'est une association sous convention si je ne m'abuse, que nous n'avons pas précisé les moyens humains ou financiers dans les conventions, puisque c'était le point qui était soulevé au-delà des objectifs qui pouvaient être louables, mais qu'ils n'avaient aucune version financière à l'intérieur de ces conventions, c'est bien là l'écueil. Là, on vient nous redemander une subvention exceptionnelle. Ce n'est pas une paille, ce n'est pas 1 000 €, ce n'est pas 5 000 € comme pour certains, c'est quand même beaucoup plus. Pourquoi – puisque vous nous dites dans votre commentaire qu'ils avaient la capacité – nous venons là, rajouter 20 000 € et quelques ou 30 000 € pour l'association.

Après, je trouve que c'est une association très bien. Cela ne remet pas en cause le travail qu'elle fait et tout le reste. Sauf qu'à certains, pour ne citer qu'un exemple, l'association à laquelle j'appartiens, nous payons cinq salaires, vous exigez qu'ils soient diplômés, donc cela se paye aussi. Et vous nous diminuez notre subvention de 1 500 €, alors que nous devons assumer et que nous avons quand même un grand nombre d'adhérents. Certes, ils ne font pas des compétitions, cela se saurait si à nos âges, nous faisons des compétitions. Mais c'est particulier quand vous dites : « ils avaient » et cela fait partie sûrement de ce que vous aviez cité au Conseil Municipal précédent en disant : « certains avaient un sacré bas de laine » et là vous le confirmez et nous rajoutons. Alors que des fois nous pleurons pour des urgences. Je trouve que c'est un peu particulier et un peu étrange. Ou alors cela veut dire que tous les budgets ne sont pas étudiés de la même façon ou au même titre, avec le même regard impartial par rapport à la continuité de l'association.

Monsieur KERAUDREN : Madame le Maire, simplement pour faire un petit constat. Nous vous avons alertée sur la situation de cette association lors du dernier Conseil Municipal. Et à l'époque, je crois me souvenir qu'il m'a été dit qu'il n'y avait aucun problème. Force est de constater qu'il y en avait quand même quelques-uns. Nous nous félicitons que vous ayez entendu notre alerte et que vous ayez fait le travail nécessaire pour reconsidérer cette subvention.

Madame le Maire : Monsieur MARAN va répondre.

Monsieur MARAN : Avant votre lettre, Monsieur KERAUDREN, j'avais rencontré déjà la Présidente sur la décision d'étudier cette problématique qui était déjà prise bien avant votre intervention. Alors, ce n'est pas votre intervention qui nous avait fait changer. Je vous l'ai dit que vous étiez bien renseigné puisque j'avais rencontré cette personne bien avant. Ce n'était pas votre intervention qui a fait changer les choses.

PAR 10 ABSTENTIONS : *Mme YOUSSEUF, Mme RIGAL, M. KERAUDREN, Mme BEN HADJ KHALIFA, Mme ROLAND, Mme CADARÉ, M. CHIROUSE, Mme PHILIPPON-VERMOND, M. LAURENT, M. SCAGNI*

PAR 26 VOIX POUR

VII - ENTREPRISES, COMMERCE, EMPLOI, FIBRE ET ATTRACTIVITÉ

- 1 - Convention de partenariat entre la Commune de Villepinte et la Mission Locale Intercommunale (MLI) de Sevrans/Tremblay-en-France/Villepinte, pour l'année 2024.

N° 2024-069

Madame le Maire : Monsieur JIAR.

Monsieur JIAR : Merci, Madame le Maire. Afin d'assurer la poursuite des actions entreprises par l'association, la commune de Villepinte a souhaité renouveler son engagement et son soutien financier à la Mission Locale Intercommunale pour l'année 2024. Il est donc demandé à l'Assemblée Délibérante d'approuver la convention de partenariat entre la Commune de Villepinte et la Mission Locale Intercommunale de Sevrans/Tremblay-en-France/Villepinte, pour l'année 2024, ainsi que le soutien financier à hauteur de 70 000 €.

Madame le Maire : Merci. Madame ROLAND, puis Monsieur KERAUDREN.

Madame ROLAND : Nous serons favorables bien sûr à cette délibération. Mais avons-nous des bilans du nombre de personnes suivies, du nombre de personnes villepintoises et des actions menées ? Parce que j'ai lu, mais je n'ai pas bien vu de détails dans ce sens. Merci.

Monsieur JIAR. A titre d'exemple. Nous devons faire l'année dernière 360, un objectif sur la Mission Locale, 360 suivis de jeunes. Nous avons été pratiquement à 460, l'an passé. Nous avons largement dépassé tous les résultats.

Madame ROLAND : Est-ce que nous pourrions avoir un bilan précis de cela, les actions menées ?

Monsieur JIAR : Bien sûr. Il y a un Conseil d'Administration, avec tous les bilans, il n'y a pas de souci.

Madame le Maire : Il y a un bilan important, mais je n'ai pas voulu le détailler. Mais nous pourrions vous le communiquer.
Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : Youssef, simplement, nous croyons savoir qu'il y a quelques mois de cela, il y a eu des problématiques sociales relativement importantes au sein de cette association. Nous voulions que tu nous fasses un point de situation pour savoir où cela en était et si le calme, « entre guillemets », était revenu à l'intérieur de la structure. Et qu'est-ce qui avait aussi initialement déclenché ces troubles sociaux, notamment en direction de la direction justement ?

Monsieur JIAR : Le terme que tu emploies est un peu fort. Troubles sociaux, je ne sais pas d'où tu sors cela.

Monsieur KERAUDREN : Des nombreux courriers que nous avons reçus.

Monsieur JIAR : Non, vous avez reçu deux courriers de deux personnes qui ont créé des problèmes à l'intérieur de la Mission Locale, mais cela ne ressemble pas à l'ensemble des salariés. Enfin, vous faites de l'individuel pour du collectif. Cela se passe très bien, nous atteignons nos objectifs. Le CSE, un organe représentatif, est très content et nous félicite. Il y a un nouveau directeur et les objectifs sont tous atteints. Et d'ailleurs, pas plus tard que ce matin, j'ai eu Olivier GUYON qui m'a encore félicité.

Madame le Maire : Merci Youssef. D'autres observations ?

PAR 35 VOIX POUR
1 NON-PARTICIPATION AU VOTE : M. JIAR

VIII - AMENAGEMENT-URBANISME-HABITAT

- 1 - Dénomination du nouveau parc public de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Pépinière.

N° 2024-070

Madame le Maire : C'est Madame ADLANI qui va prendre la parole.

Madame ADLANI : Merci, Madame le Maire. Je pense que vous avez tout dit dans une phrase. Est-ce que j'ai réellement besoin de la présenter, mais je vais le faire. L'un des grands axes majeurs de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) de la Pépinière consiste à valoriser l'identité du quartier, en préservant son paysage naturel et en optimisant la biodiversité du site. Son nouveau parc public, aménagé sur 6 hectares environ, a été livré le dernier trimestre 2023. Il est demandé à l'Assemblée Délibérante de dénommer ce nouveau parc aménagé ouvert au public, comme suit :

- Parc de la Pépinière.

Madame le Maire : Une question, Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Oui. Nous serons d'accord sur ce point-là, même si nous trouvons cela, « entre guillemets », pas très original puisque nous avons toujours appelé cela « la Pépinière ». Des petits humoristes, qui ne sont pas très loin de nous, avaient proposé « le Péchoux ». C'est pour la boutade.

Madame le Maire : Monsieur KERAUDREN.

Monsieur KERAUDREN : De manière générale, bien sûr, pas de problématique sur les choix de la dénomination. Et puis nous sommes sur des obligations légales. Nous voulons quand même aussi attirer votre attention sur les nombreux courriers que nous recevons sur les malfaçons qui sont liées sur le quartier et les conditions de vie des habitants sur site. A titre personnel, mais cela n'engage que moi, lorsque je passe sur le boulevard Ballanger et que je vois le quartier, j'ai quand même le sentiment que ce quartier-là ne fait pas véritablement partie de la ville. Ce n'est pas polémique cette intervention-là, mais j'ai quand même encore le sentiment que nous sommes sur un quartier qui n'est pas dans la ville. J'aimerais que nous soyons très attentifs à cela, que nous ne créions pas une sorte de « no man's land » entre Aulnay un petit peu plus loin, Sevrin et Villepinte. Enfin, je ne perçois pas bien vraiment le quartier depuis qu'il a été construit et son intégration globale, je tenais à le signaler.

Madame le Maire : En architecture, c'est un écoquartier, donc il est un peu différent. A part cela, nous avons le grand accès principal.

Monsieur KERAUDREN : Je ne dis pas que c'est votre faute, Madame le Maire. Je dis simplement que la proximité du boulevard Ballanger et cette forte présence du bâti autour de cet axe-là, c'est un peu compliqué. Nous avons le sentiment – peut-être à tort – que le quartier ne fait vraiment pas partie de l'ensemble de la ville.

Madame ROLAND : C'est un peu fermé.

Monsieur KERAUDREN : Le terme que je cherchais, c'est un peu fermé. Je partage les propos de Madame ROLAND.

Madame le Maire : D'accord.

Madame ROLAND : Toutes les villes sont comme cela maintenant.

Madame le Maire : Je préfère ne pas répondre.

Madame ADLANI : Que proposez-vous, Monsieur KERAUDREN ?

Monsieur KERAUDREN : C'est un sentiment. C'est personnel, mais ce n'est pas partagé.

Madame le Maire : Non ! Cela sera noté au PV. Pas d'autres observations.

PAR 36 VOIX POUR

IX - COMMUNICATION DU MAIRE (en application de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales)

I - Décisions n^{os} 24-017 à 24-037 (inclus).
N° 2024-071

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a des observations ou des questions ? Madame ROLAND.

Madame ROLAND : Vous voulez que je vous les pose toutes, ou je m'arrête à chaque fois ?

Madame le Maire : Non, à chaque fois.

Madame ROLAND : D'accord. Il n'y en a pas 36.

Pour la décision n° 24-019, concernant la cessation de la régie d'avance relative aux frais de représentation des élus. Pourquoi cette régie existait-elle ? Dans quel cadre était-elle utilisée ? Quel était son montant et les montants dépensés ?

Madame le Maire : C'était le montant attribué au Maire. Vous savez, que chaque année, il y a une délibération qui fixe le montant.

Madame ROLAND : Il y avait marqué « aux élus ».

Madame le Maire : Oui, parce qu'en fait elle était utilisée pour les élus en général. Je ne l'utilise pas.

Madame ROLAND : D'accord, au Maire, ce n'est pas choquant. Vous avez des obligations.

Madame le Maire : Maintenant, c'est sur facture quand il y a une dépense.

Madame ROLAND : C'est imputé autrement en fait.

Madame le Maire : Oui.

Madame ROLAND : Oui, cela continue à exister, mais d'une autre façon. C'est cela, Madame le Maire ?

Madame le Maire : Oui, il n'y a plus de régie, de carte bleue, de chéquier, etc. C'est le compte général de la Ville, mais bien évidemment, sur un article bien particulier.

Madame ROLAND : D'accord. Et sur approbation du Maire en principe.

Pour la décision n° 24-020, qui est Avenio, utilisateur dans les trois subventions ? A quoi correspond Avenio ?

Madame le Maire : Avenio utilisateur.

Madame ROLAND : C'est juste pour information parce qu'en soit ce n'est pas la somme. Je ne me rappelle pas l'avoir déjà vu passer.

Madame le Maire : Cela concerne le service Archives.

Madame ROLAND : D'accord, très bien, merci.

Pour la décision n° 2024-022, pourrions-nous avoir des réductions pour les associations – cela concerne les salles – qui œuvrent à la vie de la cité ? Les associations villepintoises bénéficient-elles toujours d'au moins une gratuité, car ce n'est pas précisé ? Ne pas le préciser ne permet pas ou ouvre le champ des possibles pour d'autres. Pourriez-vous également harmoniser cette information qui est différente si nous nous référons au site de la ville, aux documents de la Vie

Associative ? Et avec cette information, à présent que tout soit bien mis à jour et que nous ayons les mêmes montants partout quand nous nous renseignons ?

Madame le Maire : Je pense qu'il fallait attendre effectivement de délibérer pour pouvoir mettre à jour le site de la Ville. En ce qui concerne les associations, non, il n'y aura plus aucune gratuité.

Madame ROLAND : D'accord.

Madame le Maire : Sauf pour les établissements scolaires, bien sûr.

Madame ROLAND : D'accord, parce que du coup ce n'est pas mis.

Madame le Maire : C'est pour cela que nous ne l'avons pas mis.

Madame ROLAND : Avant, c'était un peu précis, mais ce n'était pas vraiment noté.

Madame le Maire : C'est cela. Il était dit que le Maire pouvait accorder la gratuité en fonction de l'action effective sur la ville ou sa participation à plusieurs événements. Mais c'est vrai que c'est très compliqué, je ne veux pas faire du « à la tête du client ».

Madame ROLAND : Parce que ne pas le mettre, cela permet cette ouverture.

Madame le Maire : Et puis beaucoup d'associations qui font des fêtes dans la grande salle, les fêtes sont payantes.

Madame ROLAND : Oui, complètement. Je suis d'accord avec vous. Très largement. Tout à fait, enfin pour certaines, pour les plus grosses.

Madame le Maire : Oui. C'est-à-dire pour certaines, finalement, la grande salle n'est pas utile. Elle n'est pas totalement occupée. Nous nous en sommes rendus compte à plusieurs reprises. Peut-être que la salle Baker peut suffire.

Madame ROLAND : Et la grande salle n'est pas autorisée le dimanche, sauf exception, non ?

Madame le Maire : Le dimanche, non, normalement. Sauf activité de la ville, bien sûr. Et puis, elle n'est pas autorisée pour les particuliers, uniquement les associations.

Madame ROLAND : Ensuite, pour la décision n° 24-023, quel type d'astreinte, Monsieur Abdelkarim SAIDI doit-il assurer parce que d'habitude, vous n'associez pas une contrainte dans le cadre d'une convention d'occupation précaire ? Je voulais savoir si c'est une convention à titre gracieux eu égard à la précision de l'astreinte ?

Madame le Maire : Non, ce n'est pas à titre gracieux, c'est un tarif inférieur. Et pour cela, il assure deux astreintes. Deux week-ends par mois, il est d'astreinte.

Madame ROLAND : D'accord, nous nous permettons de poser la question. Vous avez mis cette précision, du coup, cela nous donne une ambiguïté.

Pour la décision n° 2024-025, quels points avez-vous modifié dans cette décision, car cela n'est pas précisé ? De plus, nous n'avons jamais eu un tableau dans les décisions comme pour les locations des autres salles, pas rattachées au service des Sports, qui précisait les tarifs pour les locations de salles de sport, qu'en est-il ?

Madame le Maire : Christine.

Madame PERRON : Merci, Madame le Maire. Je peux répondre sur une partie de la question. En fait, ce qui a été rajouté sur la régie de recettes, ce sont les deux dernières lignes, la location des salles et la location des terrains de sport. Parce qu'en fait, avant, ils ne rentraient pas dans

la régie de recettes et les associations profitaient des installations, une facture leur était envoyée après. Et nous avons un certain nombre d'impayés malheureusement. Maintenant qu'ils sont rajoutés sur la liste de ce qui figure dans la régie de recettes, nous pouvons leur demander avant la recette. Nous sommes sûrs de ne pas avoir d'impayés.

Madame ROLAND : Oui, parce qu'il y avait bien la location des terrains qui existait déjà avant.

Madame PERRON : Oui, mais ils n'étaient pas dans la régie. Donc le fait de les rajouter dans la régie fait que nous pouvons encaisser la recette avant qu'ils bénéficient, qu'ils profitent des terrains et des salles de sport, alors qu'auparavant cela n'y était pas. Donc la régie ne pouvait pas encaisser la recette en avance. Et du fait après, nous envoyions le titre de recette et nous étions payés ou pas.

Madame ROLAND : D'accord. Et ma question reste entière donc pour la location des salles, puisque nous n'avons jamais vu un tableau concernant la location des salles de sport avec une tarification alors que nous sommes dans une régie.

Madame PERRON : Oui, c'est ce que je disais là. Nous allons nous renseigner. Je n'avais la réponse que sur une partie de la question. Merci.

Madame le Maire : Non, elle n'existe pas à ma connaissance.

Madame ROLAND : Oui, c'est surprenant puisque nous parlons de location de salles. C'est bien assorti d'une décision ou d'une délibération, peu importe. Merci, Madame le Maire.

Monsieur KERAUDREN : Sans vouloir vous interrompre. Pour le coup, nous y travaillons aussi sur la commune de Tremblay, concernant ces tarifications. Si vous voulez que nous nous

approchions et que nous puissions vous donner aussi des axes de réflexion que nous avons pu avoir, il n'y a aucun problème là-dessus. J'ai piloté le dispositif.

Madame le Maire : Madame PERRON, Monsieur KERAUDREN se rapprochent ensemble pour les tarifs du sport.

Madame ROLAND, vous aviez une dernière décision.

Madame ROLAND : Pour la décision n° 2024-026 qui concerne le Conservatoire, quel est le coût pour les familles de votre harmonisation en termes de pourcentage ? Puisque ce n'est pas noté, je ne l'ai pas calculé. De plus, vous mettez un tarif adulte qui, celui-là, ne bénéficie pas du quotient, ce qui peut être considéré comme discriminatoire par rapport à l'accès à la culture. Je l'avais précisé aussi par rapport au handicap, ce point-là. Pas de tarif adulte précisé pour les cours de formation musicale, le théâtre et d'autres cours alors qu'il y a des élèves adultes qui peuvent s'inscrire. Et le terme de « pratique collective seule » me semble un peu ambigu. Enfin, il faut le comprendre. Et pourquoi le rendre payant quand c'est une obligation d'être sur un ensemble pour favoriser la pratique collective et les ensembles pour le rayonnement du Conservatoire ? En principe, il y avait auparavant une formation d'ensemble gratuite si nous en choissions plusieurs, puisqu'on nous l'impose pour pouvoir intervenir sur les manifestations.

Madame PERRON : Oui, je réponds sur la partie tarifs également. Donc, comme nous le faisons en général sur les tarifs du Conservatoire, c'est +2 % qui ont été appliqués uniformément sur tous les tarifs par rapport à ceux de l'année dernière, si nous comparions.

Madame ROLAND : D'accord, merci. Il me semble qu'il manque des détails. Et souvent d'ailleurs quand nous nous présentons au Conservatoire, alors des fois vous êtes mis dans une case plutôt que dans l'autre, vous ne savez pas bien pourquoi. Et même les personnes qui vous accueillent pour prendre la tarification ont parfois du mal à interpréter ou à respecter, afin que nous fassions le bon règlement. Il vous manque quand même la précision des adultes et les

ensembles qui deviennent payants alors que c'est imposé aux élèves et aux familles. Et cela permet de faire les orchestres, les fonds de roulement, les gens qui viennent aux cérémonies patriotiques. Donc il faut faire attention à cela pour ne pas dépeupler les ensembles qui sont très importants pour le rayonnement de l'école de musique. Enfin je me permets de le dire.

Et il m'en restait trois. Pardon, je croyais que c'était la dernière, mais non. Pardon, pour l'école de musique. Je vous remercie d'avoir entendu ma demande par rapport à la longue absence d'un professeur sur le chant lyrique, notamment.

Convention au profit de la CAMIF, la décision n° 2024-028, cela sera-t-il ouvert au public pour déposer des dossiers ou s'informer ? Il y a cette possibilité à Nelson Mandela, mais est-ce que vous déterminez où vous le préciserez à la population et dans quel cadre ?

Madame le Maire : Parce qu'évidemment, c'est pour l'ouvrir à la population. Après, il faudra faire une communication.

Madame ROLAND : Le faire savoir et connaître l'organisation. Merci, Madame le Maire.

Pour la décision n° 2024-029, là, c'était un étonnement. Pourquoi faisons-nous une demande de subvention au FIPD pour des caméras pour l'A104 alors que cette autoroute dépend du Département ? Ne pourrions-nous pas en faire plutôt bénéficier la Ville ? Nous nous demandions pourquoi c'était nous qui faisons la demande pour l'A104.

Madame le Maire : Pourquoi pour l'A104 ? Parce qu'elle est sur le territoire de Villepinte.

Madame ROLAND : Oui, mais ce n'est pas du ressort de la collectivité, l'A104.

Madame le Maire : Ce n'est pas de notre ressort d'activité ?

Madame ROLAND : C'est le Département.

Madame le Maire : Oui, mais c'est quand même sur notre territoire. Et de toute façon, nous avons fait une demande auprès du FIPD et ce n'est pas la seule. Nous avons fait plusieurs demandes puisque cela coûte très cher, cela coûte 35 000 €, il me semble.

Madame ROLAND : Justement. Parce que nous, nous aurions des besoins encore sur la ville. Pourquoi le Département ne le fait pas ? Nous assumons à la place du Département. C'est cela notre question, Madame le Maire.

Madame le Maire : Nous allons demander. Si c'est justifié, nous allons le demander.

Madame ROLAND : Nous comprenons que c'est en lisière de ville. Mais à la limite, nous avons besoin peut être d'autres endroits à sécuriser que celui-là.

Madame le Maire : Cela est certain. Nous avons dû faire des choix.

Madame ROLAND : Il n'y a pas de raison que nous financions.

Et pour finir, Madame le Maire, la décision n° 2024-030. Vous demandez une subvention pour la toiture de l'école Vert-Galant maternelle. Alors, pour m'y être intéressée sous mon mandat et avoir constaté la dégradation et la fragilité du bâtiment et les mouvements de terrain, surtout, ne conviendrait-il pas de renforcer ou de rénover le bâti très dégradé et fissuré avant cela, car c'est un peu un plâtre sur une jambe de bois ? Parce que là, vous faites une toiture neuve sur un bâtiment qui est fragile quand même.

Madame le Maire : Oui, mais c'est la toiture qui fragilise l'ensemble du bâtiment parce que cela coule sérieusement.

Madame ROLAND : Enfin, moi, je pense qu'il faut le renforcer. Mais ce n'est que mon avis et qui avait été relayé par les services Techniques.

La décision n° 2024-037 du 30 avril 2024 est identique à la décision n° 2024-033 annulée, pourquoi ? Nous avons deux décisions qui sont identiques, une est annulée, et nous retrouvons un peu plus loin la même pas annulée.

Madame le Maire : Ah, sur la mosaïque, c'est cela ?

Madame ROLAND : Oui, c'est cela, Madame le Maire.

Madame le Maire : Il y a eu un problème d'envoi, nous avons dû la renvoyer à la Préfecture, il a donc fallu la refaire.

Madame ROLAND : Parce qu'elle est dans les mêmes termes.

Madame le Maire : Oui, j'ai vu. Je m'étais d'ailleurs posé la question, mais effectivement, il a fallu la refaire pour la renvoyer en Préfecture.

Madame ROLAND : Voilà, c'est tout, Madame le Maire. Merci.

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres observations ? Merci. Ce sont des décisions. C'est un dont acte.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

2 - Marchés publics et avenants notifiés depuis le 12 février 2024 jusqu'au 20 avril 2024
(2 Appels d'Offres, 3 MAPA et 2 avenants).
N° 2024-072

Madame le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de questions.

IL EST DONNE ACTE A MADAME LE MAIRE DE SA COMMUNICATION.

Madame le Maire : C'est terminé, nous allons passer aux questions écrites. La Force Citoyenne et Ecologique de Gauche.

Question numéro 1.

Madame ROLAND : Oui, Madame le Maire.

Madame le Maire : Elles sont très longues vos questions et elles demandent beaucoup de détails.

Madame ROLAND : Pour une fois, j'avais donné l'axe, mais ce n'est pas moi qui les ai écrites, d'habitude, elles sont encore plus longues.

Question numéro 1 : La fin de l'année scolaire arrive à grands pas et nous aurions besoin d'avoir certains éléments nécessaires à la projection sur la rentrée 2024-2025. La période des inscriptions et préinscriptions scolaires étant terminée, pourrions-nous connaître le nombre d'enfants inscrits et préinscrits ainsi que leur école d'affectation ? Potentiellement quel est le prévisionnel d'enfants inscrits sur l'école Simone Veil avec le jeu des dérogations, Madame le Maire ? Comparatif de l'état des effectifs par niveau et par école 2023-2024 pour permettre de voir la progression. La construction et l'entretien des collèges dépendent du Département. Êtes-vous informée de l'implantation, puisque vous aviez adressé un courrier, moi je l'avais signalé au Conseil de territoire, d'un nouvel établissement secondaire, suite logique à la construction de deux groupes scolaires ? Parce qu'il y a un peu urgence.

Madame le Maire : Les questions sont longues. Elles ne sont peut-être pas très longues. Mais cela demande des réponses longues. Alors, dans certains cas, je vais vous donner globalement ; dans d'autres, vous pourrez venir, nous pourrions vous les envoyer.

Alors pour les périodes des inscriptions et préinscriptions scolaires. Le nombre d'enfants inscrits, préinscrits ainsi que l'école d'affectation.

Les maternelles :

- Wallon : 9 préinscriptions, 31 inscriptions.
- Langevin : 4 préinscriptions, 11 inscriptions.
- Laurencin : 8 préinscriptions, 20 inscriptions.
- Saint-Ex : 9 préinscriptions, 22 inscriptions.
- Victor Hugo : 6 préinscriptions, 52 inscriptions.
- Pépinière : 15 préinscriptions, 24 inscriptions.
- Pasteur : 12 préinscriptions, 32 inscriptions.
- Charlemagne : 10 préinscriptions, 33 inscriptions.
- Les Merisiers : 10 préinscriptions, 31 inscriptions.
- Fontaine Mallet : 11 préinscriptions, 56 inscriptions.
- Vert-Galant : 17 préinscriptions, 85 inscriptions, tous niveaux.
- Simone Veil : 20 préinscriptions, 35 inscriptions.

Ensuite, dans les écoles élémentaires, les inscriptions, bien sûr :

Langevin : 8.

Laurencin : 6.

Saint-Ex : 5.

Victor Hugo 1 et 2 : 7.

Pépinière : 10.

Pasteur : 3.

Charles de Gaulle : 8.

Péguy : 6.

Lucie Aubrac : 8.

Jean Moulin : 8

Vert-Galant 1 : 23.

Vert-Galant 2 : 4.

Simone Veil : 12.

Ça va pour les préinscriptions et l'inscription dans toutes les écoles.

Madame ROLAND : Quand vous nous donnez ces chiffres, Madame le Maire, cela comprend les basculements qui ont été faits pour Simone Veil dans le cadre des dérogations ?

Madame le Maire : Après, je vais vous donner les chiffres pour Simone Veil. Alors, le prévisionnel d'enfants inscrits sur l'école Simone Veil. En maternelle, 111 élèves inscrits et en élémentaire 124. Vous aviez un complémentaire, quelque chose à dire ?

Madame ROLAND : Il y a des ouvertures de prévues ou des... ?

Madame le Maire : Alors, nous allons y venir. Ou si ce n'est pas vous, ce sont vos collègues. La question a été posée. Alors, le comparatif de l'état des effectifs par niveau et par école, c'est extrêmement long. Donc si vous souhaitez, nous vous le ferons parvenir. Au total, l'effectif 2023-2004 était de 1 915 enfants, et en 2024-2025, 1 909. Là, c'est pour les maternelles.

En ce qui concerne l'élémentaire :

- 2023-2024 : 3 225 enfants ;

- 2024-2025 : 3 240.

Donc les évolutions sont faibles, en baisse en maternelle et en très légère hausse en élémentaire.

Concernant le collège supplémentaire, le Département n'avait, hélas, pas pris en compte les besoins de Villepinte et des communes limitrophes dans son plan Eco-collège 2021-2030. Un premier courrier a été adressé au Département demandant la construction d'un cinquième collège. Face à l'absence de réponse et compte tenu de la volonté municipale affichée depuis plusieurs années sur le sujet, une analyse des besoins et une concertation avec la ville de Tremblay-en-France ont démarré. Notre objectif commun pour le bien-être des élèves du secondaire et des équipes éducatives est de solliciter le Département pour la construction d'un collège intercommunal. Et cette construction est incontournable. Nous comptons donc sur le Département. Le Département n'est pas là, mais je pense que nous relayerons. Mais nous comptons sur le Département pour nous soutenir dans cette construction d'un collège intercommunal Tremblay-Villepinte. Nous avons déjà eu une réunion avec le Député, enfin avec Monsieur ASENSI et ses collaborateurs. Et maintenant les équipes travaillent dans ce sens.

Question numéro 2. Non, d'ailleurs, c'est à vous de la poser la question. Moi, j'ai répondu pour le collège.

Madame ROLAND : Merci, Madame le Maire. Le 11 décembre 2023, Villepinte a mis en place deux Conseils de Quartier. Nous étions alors très dubitatifs quant au découpage géographique, mais l'idée pouvait sembler alléchante. Décrit sur le site de la ville comme des lieux d'information, d'écoute, de concertation où seront exprimées les demandes et les besoins des Villepintois à l'échelle de leur quartier, notre déconvenue à l'image de celle des Villepintois est importante. En effet, rien ne filtre de ces instances qui, nous l'espérons, ne sont pas des coquilles vides. Pourrions-nous avoir un bilan de ces six mois où il s'est forcément passé quelque chose – je fais comme si j'étais neutre parce que moi j'en fais partie – le nombre de réunions, de projets débattus, de thématiques abordées ? Serait-il possible qu'un compte rendu soit rédigé et diffusé sur le site municipal après chaque réunion des conseils ?

Madame le Maire : Notre Municipalité, en effet, souhaitait – comme en 2017 d'ailleurs – mettre en place des Conseils de Quartier, et notre Assemblée Délibérante en a adopté ici même la composition, le découpage et les modalités de fonctionnement. Faire participer nos habitants aux décisions que nous prenons, leur donner le pouvoir d'agir, d'améliorer leur cadre de vie ou de mener des projets d'animation à l'échelle de leur quartier est un marqueur fort de la politique municipale que nous menons. Les conseils de quartiers nord et sud ont été installés le 11 décembre 2023. Et une première réunion restreinte du conseil de quartier sud a eu lieu le 6 février dernier. Donc, il y a eu une réunion vous concernant. Je rappelle que les conseils de quartier doivent être réunis en formation plénière au moins une fois par an et en formation restreinte au moins deux fois par an. Donc pas d'impatience, faites-nous confiance, nous tiendrons ces réunions.

Madame ROLAND : Celle du 11 juin est annulée.

Madame le Maire : Bien entendu, les comptes rendus seront diffusés, et nos Conseils de Quartier vont progressivement monter en puissance et ne seront aucunement des coquilles vides, comme vous avez tendance à vouloir les qualifier. Je m'en suis tenue là.

Question numéro 3.

Madame ROLAND : La loi du 6 décembre 2012 a institué le 19 mars comme le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie. Cette journée permet de se recueillir et de rendre hommage à toutes les victimes civiles, des deux côtés de la Méditerranée, ou militaires qui sont tombés durant la guerre d'Algérie et des combats au Maroc et en Tunisie. La stèle commémorative du 19 mars 1962 se délabre année après année. C'était l'œuvre d'une artiste. Le lieu manque d'entretien et est sale, pas d'entretien d'espaces verts, il y a des crottes de chien partout. Il nous semblerait respectueux, eu égard à la mémoire des défunts, de rénover ce monument et de l'entretenir au même titre que la plaque commémorant l'appel du 18 juin 1940 ou celle en honneur de Jean Moulin. Nous vous remercions par avance de cet acte civique.

Madame le Maire : Le nettoyage et l'entretien régulier des stèles ainsi que ceux des espaces aux pourtours sont pris en charge par les services techniques communaux. Des entretiens particuliers et renforcés sont mis en œuvre dès que nécessaire. Suite à votre remarque, j'ai demandé aux services techniques d'apporter une attention particulière aux stèles quant à leur entretien et à leur remise en état si besoin. Donc en principe, la stèle devrait être remise en état si c'est nécessaire.

Madame ROLAND : Il y avait une partie, Madame le Maire, qui était tombée, une partie du marbre qui était en proximité et qui du coup n'y est plus. Donc c'est dommage quand nous voyons la dégradation de ne pas intervenir tout de suite pour préserver la stèle et l'aménagement autour. Merci.

Madame le Maire : Les services vont le faire. Nous passons aux questions écrites du Groupe Villepinte en Commun.

Monsieur KERAUDREN : Merci Madame le Maire. Pour le coup, elles sont aussi longues. Désolé, nous ne nous sommes pas tirés la bourre avec ma collègue.

Question numéro 1 : Pouvez-vous nous fournir un bilan chiffré concernant les logements dans notre ville pour l'année 2024 ? Plus précisément, nous aimerions savoir combien de logements il y a à Villepinte dans le parc privé et dans le parc social. Combien de logements seront créés cette année ? Combien relèvent du contingent privé et combien du contingent social ? Combien de logements sociaux ont été attribués ? Et parmi ces logements sociaux, combien concernent une première attribution et combien en relogement ? Si vous ne disposez pas encore de ces chiffres pour cette année, pourriez-vous nous communiquer ceux de 2023 ?

Madame le Maire : Il est prévu une livraison de 629 logements, dont 53 logements sociaux avec le bailleur I3F sur le quartier de la Pépinière, courant juillet 2024. Concernant les logements sociaux, nous comptons actuellement 3 987 logements sur la ville, tous contingents

confondus. Le taux de logements sociaux SRU au 1^{er} janvier est de 30,5 %, donc la ville atteint le taux légal attendu.

Concernant les attributions, nous possédons le bilan 2023 effectivement, seulement. Les bilans étant réalisés vers le mois de septembre afin d'alimenter la conférence intercommunale du logement qui a lieu en fin d'année. La ville a réalisé 27 attributions en 2023, dont 26 faites à des personnes accédant pour la première fois dans le parc social et un relogement suite à une demande de mutation. Parmi ces ménages ont eu lieu sept relogements de familles locataires de logements communaux, dont trois au sein du groupe scolaire Victor Hugo et qui ont été relogés dans le cadre de la démolition de ce bâtiment à venir.

Question numéro 2.

Monsieur KERAUDREN : Lors de la délibération concernant la rétrocession des voies du « Clos des Tennis et Domaine du Parc », vous avez évoqué la possibilité d'ouvrir la circulation de l'impasse des Mésanges, de l'allée des Abeilles et de l'allée des Écuries. Les riverains constitués en collectif vous ont également fait parvenir une pétition s'opposant à ce projet. Bien que vous ayez affirmé qu'aucun projet n'est actuellement prévu et que vous ayez organisé puis annulé une rencontre avec ces habitants, ces derniers s'inquiètent en voyant défiler des prestataires techniques sur les lieux. Ils contestent également unanimement votre constat selon lequel la rue du Manège serait un axe accidentogène. En conséquence, avez-vous, oui ou non, le projet d'ouvrir la rue du Manège sur l'allée des Écuries ? Première question. Une opération immobilière est-elle en projet sur les parcelles adossées au terrain des tennis ? Deuxième question. Et troisième question, prévoyez-vous de concerter les riverains ? Et si oui, quand et sous quelle forme ?

Madame le Maire : D'une part, je n'ai parlé – lorsque cela a été le cas – que de l'ouverture de la rue du Manège, pas d'autre. Et à ce stade, seule l'ouverture à la circulation de cette rue du Manège vers l'allée des Écuries est à l'étude, pas autre chose. Et sur cette étude qui est en

cours, la Ville organisera une réunion sur site en présence de l'élue à la voirie, Gérard LE MOIL, une fois l'étude terminée, donc au plus tard fin juin. Je n'ai pas connaissance d'une quelconque demande de permis de construire déposée sur le terrain situé sur l'allée des Écuries. Par contre, il y a un projet de construction de 18 maisons situé 21 rue des Mésanges. À ce jour, nous n'avons pas d'autres projets sur le secteur.

Propos hors micro

Madame le Maire : Pardon, pour les 18 maisons, rue des Mésanges ? Nous sommes au stade du permis, je pense.

Propos hors micro

Madame le Maire : Permis accordé.

Monsieur KERAUDREN : Merci, Madame le Maire. Et la dernière question.

Madame le Maire : Et la dernière question qui est toute courte, mais qui demande une longue réponse.

Monsieur KERAUDREN : Pouvez-vous nous détailler les chiffres des ouvertures et fermetures de classes dans les différentes écoles de la ville pour la rentrée scolaire 2024-2025 ? Quels seront les effectifs de l'école Simone Veil ? L'ensemble des établissements scolaires sera-t-il prêt pour la prochaine rentrée ?

Madame le Maire : Les éléments ne sont que prévisionnels, bien sûr, puisque vous savez qu'au cours de l'été, il y a des familles qui arrivent, qui partent et donc bien évidemment, nous y faisons très attention. Je parle sous le couvert de Madame LE MOIL. Les écoles maternelles : une ouverture à Simone Veil de cinq classes, une fermeture de classe à Charlemagne. Nous

sommes, sur de la surveillance à la fermeture pour une classe à Wallon et pour une classe à Victor Hugo, c'est cela ? Sur Victor Hugo, j'ai une classe en surveillance à la fermeture. A Fontaine Mallet, deux classes iront à Simone Veil. Donc deux fermetures à Fontaine Mallet.

En élémentaire, fermeture :

- Lucie Aubrac : deux classes.
- Jean Moulin : deux classes.
- Charles de Gaulle : une classe.

Et toujours en élémentaire en ouverture :

- La Pépinière : une classe.
- Victor Hugo : une classe.
- Simone Veil : cinq classes.

Et nous surveillons une ouverture à Marie Laurencin.

Quels seront les effectifs de l'école Simone Veil ? En maternelle, 111, je l'avais dit, et en élémentaire 124. La question était déjà posée.

L'ensemble des établissements sera-t-il prêt pour la prochaine rentrée scolaire ? Oui, le groupe scolaire sera effectivement prêt pour accueillir les élèves inscrits. La commission de sécurité a eu lieu avec un avis favorable rendu. Les livraisons de mobilier et de matériel seront organisées entre fin juin et fin août. Le personnel (animateurs ATSEM, agents de restauration), permettant d'accueillir dans ses locaux les enfants sur l'ensemble des temps, est bien évidemment prévu. Enfin, s'agissant des personnels enseignants, ces derniers étant sous l'autorité de l'Éducation Nationale, leur affectation sera actée dans les prochaines semaines. L'administration est en contact régulier avec Madame l'Inspectrice de circonscription à ce sujet.

J'ai répondu aux questions, petites questions, longues réponses. Et je vous souhaite un bon appétit. Merci.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 22 juin, sous la présidence de Monsieur BEAUDEAU.

Le Maire,
1^{ère} Vice-présidente déléguée à l'Aménagement
du Territoire Paris Terres d'Envol

Martine VALLETON



Le Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Beauveau', is written over a circular official stamp.

Robert BEAUDEAU